

# Le Canard des Valericains

n° 102  
Mars 2015



## Le Mot du Maire

**L**es travaux de rénovation de la rue de Neuville ont commencé. Ce grand chantier concerne la voirie d'une longueur de 1 100 mètres ainsi que le remplacement des réseaux d'assainissement et d'eau potable devenus obsolètes. Bien évidemment les impératifs d'accessibilité, de confort des riverains de mise aux normes et de sécurité sont pris en compte. Pour limiter les désagréments à l'égard des habitants des 80 maisons concernées, les travaux se dérouleront en cinq phases. Nous sommes conscients que d'autres voiries sont à refaire mais nos moyens ne sont pas extensibles, ce qui rend impossible la réalisation de tous les chantiers en même temps. La rue d'Argoules sera ensuite notre priorité. Dans un autre domaine nous espérons que la réalisation de la 3ème tranche du lotissement du Soleil Levant va favoriser l'installation de nouvelles familles. D'ailleurs, afin de les accompagner nous proposons des aides financières en partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud. Ces mesures devraient contribuer au renouveau démographique de notre commune. Attachés au cadre de vie de la ville nous lançons également ce mois-ci une campagne de sensibilisation contre les déjections canines. Nous invitons donc les propriétaires de chiens à être vigilants. Chaque geste éco-citoyen contribue à l'embellissement durable de la ville. C'est l'affaire de tous.

**Stéphane Haussoulier**

Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

### Page 2

. La rue de Neuville en travaux

. Femmes de marins à Saint-Valery en 14/18  
. Stationnement, cartes et vignettes

### Page 3

. Lutter contre les déjections canines  
. Rappel : les chiens tenus en laisse dans les lieux publics

### Page 4

. L'agenda des rendez-vous de la vie locale et des animations

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

## Côté commerce ..... Art Zen



Au 61 quai Blavet, « Art Zen » s'ouvre à la décoration intérieure avec la boutique comme support d'objets de décoration. Martine Arzens (notre photo) et un collectif de professionnels vous proposent leurs services dans leurs domaines de prédilection : home staging, décoration, architecture intérieure et commerciale, espace paysager, diagnostic, expertise, réalisation... Ouvert de 15h à 18h (fermé le lundi). Tél. 06 76 28 70 54.

## Parcelles à vendre Lotissement du Soleil Levant

Devenez propriétaire de votre habitation au lotissement du Soleil Levant. Des parcelles de 451 m<sup>2</sup> à 775 m<sup>2</sup> sont disponibles au prix de 85, 20 euros le m<sup>2</sup>. En tant que primo-accédant vous pourrez bénéficier d'une aide de 5 000 euros allouée par la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud. Elle est complétée de 5 000 euros pour le premier enfant en âge d'être scolarisé, et 2 500 euros pour les suivants. Rens. au 03 22 60 09 99.

## Les grandes marées

### Du 20 au 23 mars 2015

Ne ratez pas les grandes marées d'équinoxe. Avec des forts coefficients, variant entre 110 et 119, assistez au spectacle naturel et gratuit à vivre en direct en Baie de Somme et à Saint-Valery en particulier. Pour contempler le mascaret ayez l'œil 2h15 avant la pleine mer.

Prudence si vous partez à la pêche à pied ! Soyez vigilants pour ne pas rester piégés sur les bancs de sable.

Directeur de la publication: Stéphane Haussoulier

Contact: Mairie, 19 place Saint-Martin 80230 Saint-Valery-sur-Somme - Tel 03.22.60.82.16 - Fax: 03.22.26.84.96 - Courriel: mairie@saint-valery-sur-somme.fr

Tirage 2000 exemplaires— téléchargeable sur le site de la commune: [www.saint-valery-sur-somme.fr](http://www.saint-valery-sur-somme.fr)

# La rue de Neuville en chantier

Lancé fin 2013, le projet de réfection de la rue de Neuville voit enfin le jour. Les travaux qui, initialement, portaient sur le revêtement de la voirie ont été en partie retardés compte tenu du mauvais état des réseaux d'assainissement.

Devant ce constat la municipalité a décidé d'engager le remplacement des canalisations d'eau, des réseaux d'eaux usées et pluviales avant d'entamer la voirie longue de 1 100 mètres, desservant les 80 habitations. Une procédure supplémentaire a été nécessaire pour le retrait des tuyaux en amiante. Comme la loi l'impose des précautions sont prises par l'équipe professionnelle. Si les ouvriers du chantier, couramment exposés à

l'amiante, sont revêtus de combinaisons de protection il faut savoir qu'il n'y a aucun danger pour les riverains.

Pour limiter les désagréments des travaux et maintenir les activités le chantier est sectionné en cinq phases.

Le premier tronçon est en cours, entre le pont de la voie ferrée et la rue Saint-Pierre. La 5ème et dernière phase concernera la partie comprise entre l'intersection de la rue Saint-Augustin et l'intersection de la rue Jules Brûlé.

L'intégralité de la réfection est effectuée par l'entreprise STPA — groupe Lhotellier et la société SADE pour les réseaux. Les riverains, présents à la réunion d'information, ont eu connaissance du déroulement des travaux qui devraient s'achever fin juin.



*Les déviations évolueront au fur et à mesure des travaux.*

## Femmes de marins en 14/18 Appel à contribution

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre la commune proposera au mois de novembre une exposition sur le thème « Etre femme en 14/18 ». A cette occasion la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Valery Ponthieu et Vimeu apportera son concours en rassemblant tous documents, photographies et témoignages liés aux femmes de marins de Saint-Valery pendant la Première Guerre mondiale.

Afin de compléter ses archives elle lance un appel à contribution jusqu'au 31 mars.

N'hésitez pas à vous rapprocher de Colette Pellicani, la présidente de l'association. Tel. 06 26 92 60 35.

Mail : colette.pellicani@laposte.net

## A propos du stationnement

Pour toute question concernant le stationnement payant vous pouvez vous rapprocher de la police municipale lors de ses permanences en mairie, les mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h.

**Renouvellement de la vignette en cas de changement de véhicule :** la vignette est renouvelée que sur restitution de l'ancienne.

**La carte « invité » :** le Valericain, résidant en zone payante, a la possibilité d'obtenir une carte à son nom, pour ses invités qui souhaitent se stationner aux abords de son domicile. Le tarif annuel de la carte « invité » est de 20 euros.

**La carte « employeur » :** l'employeur situé en zone payante peut retirer une carte de stationnement pour ses salariés.

**La carte « loueur » :** cette carte est à la disposition du loueur (chambre d'hôtes, gîte, hôtel) pour ses clients. Le coût de la carte hebdomadaire est fixé à 30 euros.

**La vignette « plaisancier » :** elle concerne le plaisancier possédant un bateau amarré au port. Le tarif annuel est de 100 euros. Une vignette maximum par bateau est mise à disposition.

Pour rappel le stationnement est gratuit, hors vacances scolaires, du 9 au 31 mars.



# J'aime ma ville propre, je ramasse

Stop aux trottoirs souillés, aux bandes de pelouse minées ...  
Ce mois-ci la ville lance une nouvelle campagne de sensibilisation contre les déjections canines.

Les crottes sont une nuisance pour tous les passants. Si malgré votre vigilance votre compagnon à quatre pattes utilise le trottoir pour ses besoins, il est de votre responsabilité de ramasser en emportant avec vous un sac en plastique. Pour encourager ce geste la ville met gratuitement à disposition, chaque année, 25 000 sacs dans des distributeurs implantés en huit endroits, le long des quais et sur le parking de la gare. Si leur approvisionnement est régulier fort est de constater que les sacs sont « pillés » par certains maîtres individualistes. C'est regrettable !

La municipalité engage donc une campagne de sensibilisation et une opération supplémentaire en mettant à disposition des bobinos. Pratique à transporter ce matériel est un dévidoir de 20 sacs à attacher au collier de l'animal. Les Valericains pourront s'en procurer gratuitement à l'office de tourisme (un par foyer). Afin de garder notre ville propre et agréable à vivre le concours de tous et particulièrement le sens civique des propriétaires de chiens est indispensable pour résoudre le problème des déjections qui polluent trop souvent les espaces publics. Il faut savoir que les propriétaires de chiens peu scrupuleux, pris en flagrant délit par la police municipale, sont passibles d'une amende de 35 euros.



## Rappel : les chiens doivent être tenus en laisse

Reprise par l'arrêté municipal du 6 mai 2011, la loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur les voies publiques et dans les lieux publics. Dans le cas contraire l'animal est considéré en divagation.

La tenue en laisse des chiens permet de sauvegarder l'hygiène publique, de diminuer les risques d'accident et les dégradations. L'arrêté municipal rappelle ces règles élémentaires.

Les propriétaires devront donc veiller à ce que leurs animaux même tenus en laisse ne puissent accéder dans les espaces de jeux pour les enfants, installations sportives, monument aux Morts, cour d'école, cimetière....

Il est aussi vivement conseillé de maintenir les chiens hors des massifs fleuris afin de préserver les plantations. La photo ci-dessus montre le triste résultat d'un piétinement régulier des animaux, malgré les efforts des jardiniers de la ville.

Attention : si vous ne tenez pas votre chien en laisse vous risquez une contravention de 1ère classe .



**Quai Perrée : piétinées par les chiens, les plantations d'iris n'existent plus.  
A droite : la photo prise une année plus tard.**

# A l'agenda

Date, horaire, lieu	Evènements
Samedi 14 mars à 20h30 Tribunal de Commerce	Café-cabaret par la troupe Solilès. Réservation au 06 38 61 50 36
Dimanche 15 mars à 16h Tribunal de Commerce	Café - cabaret par la troupe Solilès. Réservation au 06 38 61 50 36
Vendredi 20 mars À l'école	Carnaval de l'école Manessier - Corderies
Vendredi 20 mars à 20h30 Salle Adrien Huguet	Assemblée générale de la clique des sapeurs pompiers. Renseignements au 06 83 44 71 46
20, 21, 22 et 23 mars Baie de Somme	Les grandes marées d'équinoxe à contempler le long des quais ou sur les hauteurs de la ville
Samedi 21 mars à 15h Salle Adrien Huguet	Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Herbarium. Renseignement au 03 22 26 69 37
Samedi 21 mars Dimanche 22 mars	Trains des marées avec repas à bord . Renseignements auprès de l'association du chemin de fer de la baie de Somme. Tél. 03 22 26 96 96
Dimanche 22 mars Bureaux de vote	Premier tour des élections départementales
Samedi 28 mars à 8h30 Parking du bois Houdant	Comptage de lièvres par l'association de chasse en plaine. Contact : 06 81 21 75 69
Samedi 28 mars à 15h Salle Adrien Huguet	Conférence « La bataille de Crécy le 26 août 1346 » animée par Patrick Mitoire et proposée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Valery, Ponthieu et Vimeu. Tel 06 26 92 60 35
Samedi 28 mars à 19h Casino	Soirée dansante organisée par les agents hospitaliers. Renseignements et réservations au 03 22 26 86 88
Dimanche 29 mars Bureaux de vote	Second tour des élections départementales
Du 3 au 8 avril Tribunal de Commerce	Exposition des savoir-faire du Territoire de la Baie de Somme : peinture, sculpture, artisanat, gastronomie
Lundi 6 avril à 10h Chapelle des marins	Chasse à l'œuf le lundi de Pâques ouverte aux enfants de la commune, âgés de moins de 10 ans, et accompagnés de leurs parents.
Du 10 au 15 avril Tribunal de Commerce	Exposition d'aquarelles, encres et pastels de Pierre Ducastel
Samedi 11 avril à 15 h Salle basse du Casino	Assemblée générale de l'Association de Chasse du Domaine Public Maritime. Renseignements au 03 22 60 68 57
Du 11 au 22 avril Tribunal de Commerce	Exposition d'Isabelle Thomen et Catherine Ruiz

## Rendez-vous culturel

**« Gilles et Julien »**  
Cabaret  
Les 14 et 15 mars  
au Tribunal de commerce

Jean Villard (Gilles) et Aman Maître (Julien) se rencontrent au cours de théâtre de Jacques Copeau, puis participent à une compagnie théâtrale, avant de monter un duo d'interprètes de chanson qui se produit pour la première fois sur scène en 1932. Considérée à l'époque comme avant-gardiste, leur interprétation fait une large place aux techniques théâtrales enseignées par Jacques Copeau, à la fois dans la dramatisation et dans la mise en scène des chansons. Leur répertoire fait la part belle aux textes souvent imprégnés de préoccupations sociales, et de chansons traditionnelles, en particulier de chants marins. Georges Brassens, Léo Ferré, Francis Lemarque, Mouloudji, Les Frères Jacques, Jacques Brel, parmi d'autres, les considéraient comme le modèle de référence tant au point de vue humain que esthétique.  
Réservations au 06 38 61 50 36

**Chasse à l'œuf le lundi de Pâques**



Vous avez des enfants âgés de moins de 10 ans ? Cette animation vous concerne. Pour la première fois la ville organise une chasse à l'œuf le lundi de Pâques. Apportez votre panier pour cueillir joyeusement les œufs en chocolat qui seront cachés aux abords de la chapelle Saint-Valery dite des marins. Le rendez-vous est prévu le lundi 6 avril à 10 h pour tous les petits Valericains accompagnés de leurs parents.